Envoyé en préfecture le 23/03/2026
Reçu en préfecture le 23/03/2026
Publié le
ID : 029-212900930-20260320-DELIMARS202628-DE

COMMUNE DE KERNILIS
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le vingt mars deux mille vingt-six, à 20h30,

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Mme Sandra ROUDAUT.

Etaient présents : MM. ROUDAUT, BALCON, BERTHOULOUX, COSSET, JESTIN, LE VOURC'H, LE ROUX, CORTES, ROZEC, MAHE, LOSSEC, L'HOSTIS, LE GOASDUFF, LEVEN, ROPARS.

Absents : NÉANT
Secrétaire de séance : ROPARS Jordan

DATE DE CONVOCATION *:* 16/03/2026
DATE D'AFFICHAGE *:* 23/03/2026
NOMBRE DE CONSEILLERS : En exercice : 15 Présents : 15 Votants : 15

OBJET : DÉSIGNATION D'UN RÉFÉRENT A L'AGDE

Dans le cadre de ses missions en faveur de l'insertion par l'activité économique sur notre territoire, l'association AGDE est un outil pour les collectivités dans le domaine de leur politique sociale permettant de contribuer au retour vers un emploi durable de personnes de la commune qui en sont éloignées.

Afin de renforcer le lien entre la commune et l'AGDE et conformément aux statuts de l'AGDE, il est proposé de désigner un membre partie le Conseil Municipal qui siégera au Conseil d'Administration de l'association.

L'objectif est :

- De mieux appréhender les besoins de la collectivité,
- De convenir des missions à mettre en place,
- De suivre les personnes de la commune inscrites à l'AGDE,
- De contribuer aux orientations stratégiques de l'AGDE,
- De contrôler son fonctionnement.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de nommer Mme BALCON Estelle pour représenter la commune à l'AGDE.

Pour extrait certifié exact,

Le Maire

MAIRIE DE KERNILIS
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
29 (Finistère)

Sandra ROUDAUT.

Le Secrétaire,

Jordan ROPARS.